LES NOTES DE L'ADEUS

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

LES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE ALSACIENNE

SYNTHÈSE THÉMATIQUE ÉCONOMIE

186

DÉCEMBRE 2015

ÉCONOMIE

La persistance de la crise conduit à des réflexions croisées, sur le fonctionnement global de l'économie en France et en Allemagne.

Cette crise, si souvent invoquée, occulte le mouvement d'une mutation profonde vers une économie de plus en plus tertiaire, dématérialisée et mondialisée, qui induit des changements significatifs et durables.

Dans ce contexte de mutation économique, dynamiques de l'emploi, évolution du chômage, mouvements des entreprises et des actifs, foncier économique et locaux d'activité susceptibles de les accueillir sont autant d'éléments clés pour appréhender le fonctionnement économique du territoire.

Cette synthèse thématique en économie vise à les objectiver afin de mieux comprendre l'ancrage territorial des activités économiques. Cet ancrage représente autant le résultat de l'attractivité régionale que son principal ressort.

Comment se comporte le marché du travail alsacien ?

Quelles sont les composantes de l'emploi ?

Comme au niveau national, l'emploi alsacien est majoritairement tertiaire (73 %). Il se caractérise néanmoins par le poids important de l'industrie (18 %, contre 10 % en France).

VARIATION DU VOLUME DE L'EMPLOI TOTAL
BASE 100 : 1998

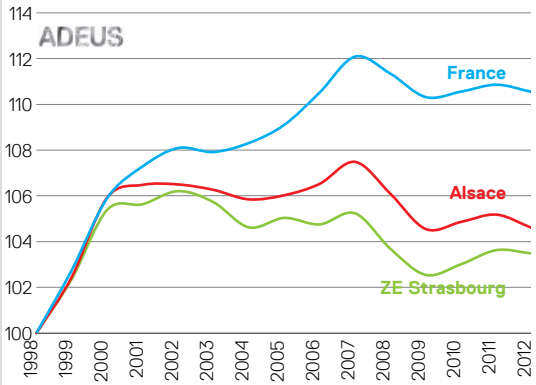

Source : INSEE, Estimations d'emploi localisées

La zone d'emploi de Strasbourg a une part d'emploi tertiaire plus marquée, avec 52 % de tertiaire marchand et 32 % de tertiaire non marchand.

STRUCTURATION DE L'EMPLOI EN 2012

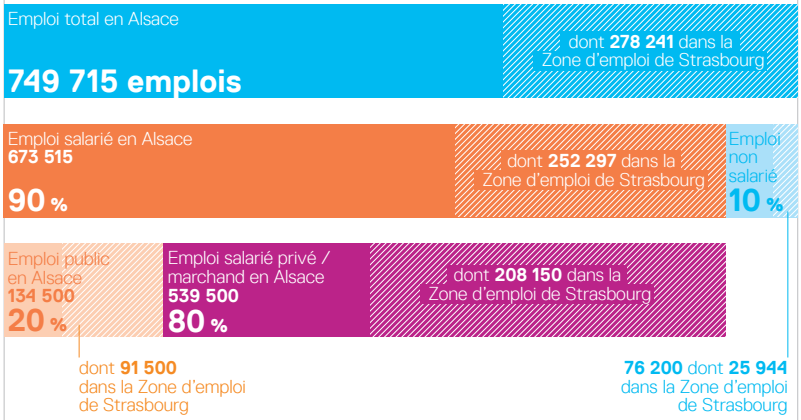

Source : INSEE, RP 2012, Siasp 2012 et URSSAF 2012

STRUCTURATION DE LA POPULATION EN 2012

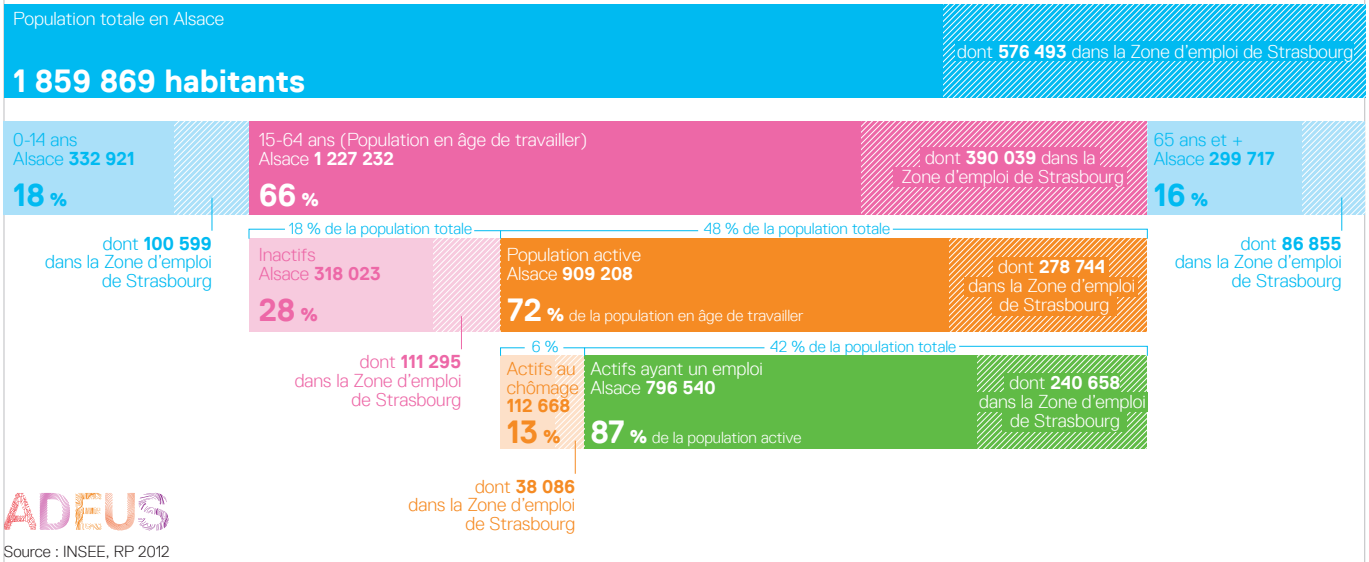

Source : INSEE, RP 2012

Quel est le poids de la fonction publique ?

La fonction publique représente 20 % de l'emploi salarié en Alsace (soit prés de 18 % de l'emploi total). Cette proportion en région est l'une des plus faibles de France. Les trois composantes de l'emploi public (d'État, territorial et hospitalier) représentent respectivement 43, 30 et 27 % de la fonction publique régionale.

Comment va l'emploi alsacien ?

La progression de l'emploi en Alsace décroche de la dynamique nationale dès le début des années 2000. La zone d'emploi de Strasbourg est particulièrement impactée, peinant toujours à retrouver son niveau de l'époque.

Si l'emploi salarié reste très majoritaire (9 emplois sur 10), c'est surtout l'emploi non salarié qui progresse. Depuis une dizaine d'années, le rythme de croissance de ce dernier est d'ailleurs deux fois plus rapide en Alsace qu'au niveau national.

En termes de dynamiques sectorielles dans la zone d'emploi de Strasbourg, la montée de l'emploi non salarié contraste avec le déclin de l'emploi salarié industriel et agricole. Le secteur de la construction diminue depuis 2009. Quant au tertiaire, il progresse lentement.

Où en est-on en matière de chômage ?

Le chômage atteint actuellement des niveaux records à toutes les échelles, mais sa progression semble contenue. L'Alsace conserve un léger avantage : elle affiche en effet un taux de chômage de 9,2 %, contre 10 % au niveau national, en particulier grâce au Bas-Rhin. La zone d'emploi de Strasbourg, avec un taux de chômage de 10,3 %, se situe dans la moyenne haute des métropoles françaises.

CHIFFRES CLÉS POUR L'ALSACE

		France métro-politaine	Alsace	ZE Strasbourg
Taux de chômage		10,0 %	9,2 %	10,3 %
Emploi total		25 771 470	749 715	278 241
Part de	l'emploi salarié	87,2 %	89,8 %	90,7 %
	l'agriculture	2,8 %	1,7 %	0,7 %
	l'industrie	12,9 %	18,0 %	10,4 %
	la construction	6,9 %	6,7 %	5,5 %
	tertiaire marchand	46,2 %	43,6 %	51,6 %
	l'économie publique	31,2 %	29,9 %	31,8 %
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2012		73,0 %	74,1 %	71,5 %

Source : Insee, RP 2012 et Pôle Emploi (T1 2015)

VARIATION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR (SALARIÉ ET NON SALARIÉ) DANS LA ZONE D'EMPLOI DE STRASBOURG BASE 100 : 1998

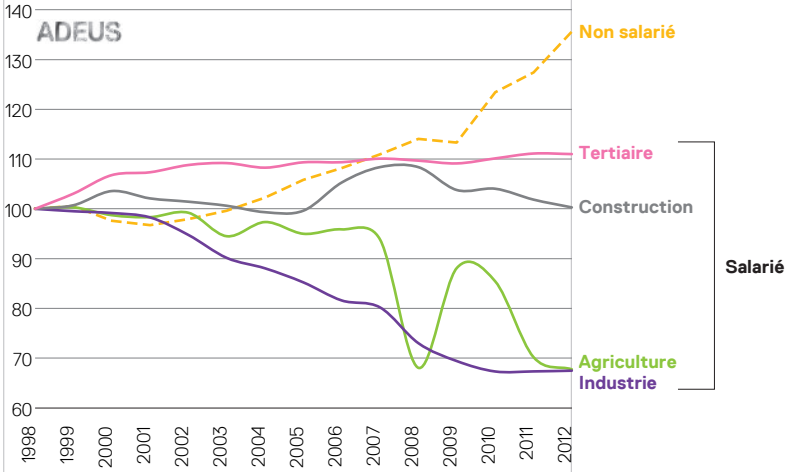

Source : INSEE, Estimations d'emploi localisées

LE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI ALSACIENNES AU 1ER TRIMESTRE 2015

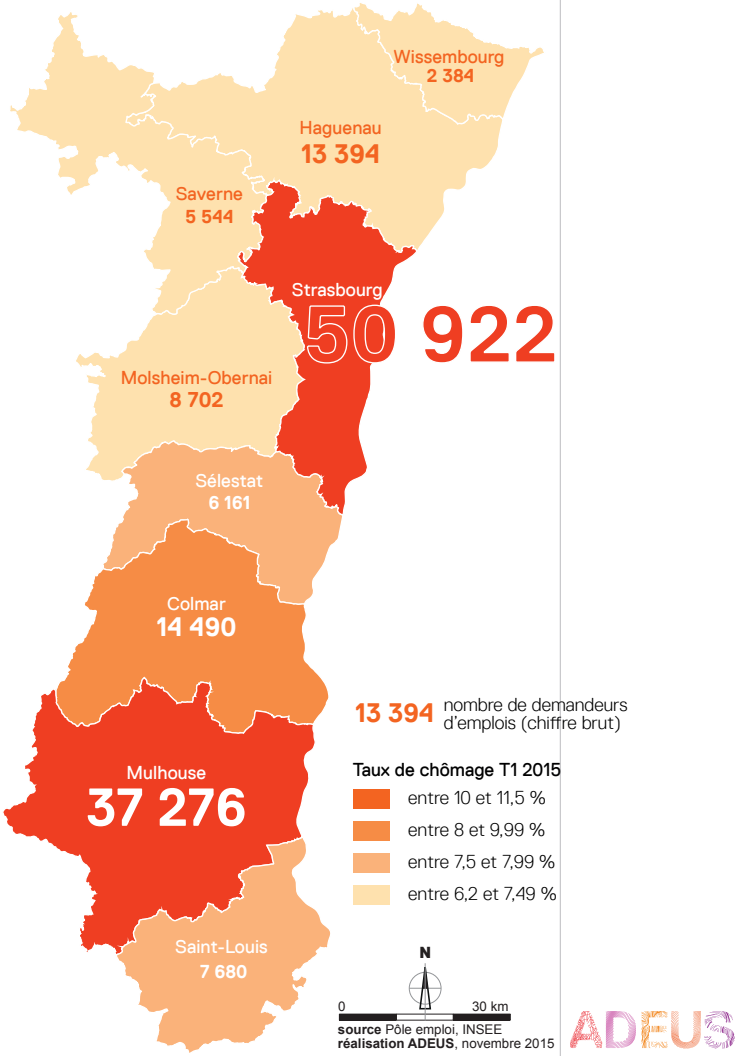

Quelles mobilités domicile-travail en Alsace?

De quoi parle-t-on ?

Actif stable : actif résidant et travaillant dans le même territoire.
Entrée : actif travaillant dans un territoire, mais n'y résidant pas.
Sortie : actif résidant à l'intérieur d'un territoire, mais n'y travaillant pas.
Taux d'entrée : part des emplois d'un territoire occupée par un actif migrant (ou non résidant).
Taux de sortie : part des actifs d'un territoire travaillant à l'extérieur.

Où travaillent les actifs alsaciens ?...

Près des trois quarts des actifs alsaciens travaillent dans leur propre zone d'emploi, avec un tiers dans leur commune de résidence. Un quart des actifs s'oriente donc vers une autre zone d'emploi alsacienne (17 %) ou une autre région ou à l'étranger (8 %).

... et notamment ceux qui quittent la région ?

Combien sont-ils ?
Les 80 000 alsaciens qui s'orientent vers une autre région française ou à l'étranger travaillent principalement en Suisse, en Allemagne et en Lorraine. En cinq ans, les distances se sont allongées, avec une diminution des actifs travaillant dans leur propre commune et une hausse significative des actifs changeant de zone d'emploi en Alsace ou en France.

Qui sont-ils ?
Les profils (CSP, diplômes et âges) diffèrent selon les destinations. Parmi les travailleurs frontaliers, les ouvriers et personnes titulaires d'un CAP, BEP ou d'un certificat d'études sont sur-représentés : 43 % des actifs travaillant à l'étranger sont ouvriers, contre 27 % des actifs alsaciens. Et la proportion des jeunes est faible : les moins de 25 ans représentent 4 % des frontaliers, alors qu'ils sont 10 % dans la population active. Il faut souligner que la tendance est au vieillissement des actifs frontaliers et à l'élévation de leur niveau de diplômes.
A l'inverse, les actifs qui travaillent dans une autre région française comptent proportionnellement davantage de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- 90 % des actifs alsaciens résident et travaillent dans la région.
- 80 000 actifs (soit 10 % des actifs alsaciens ayant un emploi) vont chaque jour travailler dans une autre région française (2 %) ou à l'étranger (8 %).
- Parmi les 750 000 emplois présents sur le territoire, 28 000 (soit 4 %) sont occupés par des actifs résidant en dehors de la région.
- 25 % des actifs quittent leur zone d'emploi pour aller travailler.
- L'Eurométropole est **le** pôle d'emploi alsacien avec des échanges nettement excédentaires : trois actifs entrants pour un actif sortant.

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS ALSACIENS SELON LEUR LIEU DE TRAVAIL EN 2011

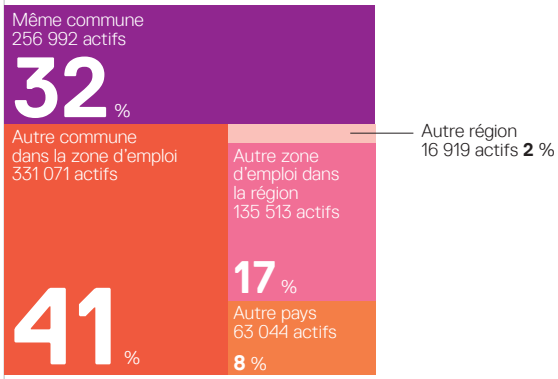

source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire

MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL EN ALSACE : ORIGINE ET DESTINATION DES ACTIFS

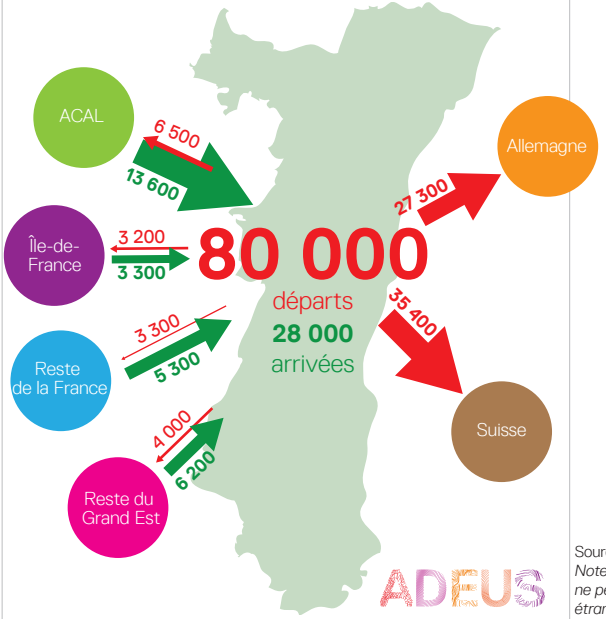

Source : INSEE, RP 2011
Note : Le recensement de la population ne permet pas de connaître les actifs étrangers travaillant en France.

D'où viennent les actifs extérieurs à l'Alsace ?

Les 28 000 actifs entrants viennent pour deux tiers des régions voisines : la Lorraine (13 000 actifs, soit 46 % des entrées) et la Franche-Comté (5 600 actifs, 20 %). Au fil des années, le nombre d'actifs venant de régions plus éloignées progresse. C'est notamment le cas des actifs d'Île-de-France, qui représentent aujourd'hui 12 % des entrées.

Que se passe-t-il à l'échelle des zones d'emploi alsaciennes ?

Toutes les zones d'emploi, à l'exception de celle de Strasbourg, sont déficitaires dans leurs échanges domicile-travail. Colmar et, dans une moindre mesure, Mulhouse sont les plus proches de l'équilibre, avec un taux de sortie proche du taux d'entrée.

Certaines zones d'emploi sont fortement marquées par les territoires voisins hors Alsace. Ainsi, Saint-Louis et Wissembourg se caractérisent par un travail frontalier important, avec respectivement 41 et 35 % de leurs actifs qui vont travailler à l'étranger. Quant à Saverne, 12 % de ses actifs s'orientent vers la Lorraine.

Et l'Eurométropole de Strasbourg ?

L'Eurométropole compte 245 000 emplois. Deux tiers d'entre eux (168 000) sont occupés par des résidents de l'intercommunalité. Parmi ces actifs stables, 100 000 résident et travaillent dans la même commune, alors que près de 70 000 changent de commune pour aller travailler, tout en restant dans la métropole.

Un tiers des emplois (77 000) est donc occupé par des actifs résidant en dehors du territoire. Ils viennent principalement du Kochersberg, du Pays de Molsheim, du Pays rhénan, de la Région de Haguenau, du Pays d'Erstein, de la Basse-Zorn et de la Région de Brumath.

Parallèlement, 27 000 actifs quittent chaque jour l'Eurométropole pour aller travailler. Le nombre d'actifs entrants est, par conséquent, bien supérieur au nombre d'actifs sortants.

LES MIGRATIONS DOMICILE-TRAVAIL DANS LES ZONES D'EMPLOI ALSACIENNES

Zones d'emploi	Entrées	Stables	Sorties *(dont étranger)*	Solde (entrées-sorties)	Taux d'entrée	Taux de sortie
Colmar	15 364	68 399	17 016 *(3 011)*	-1 653	18 %	20 %
Haguenau	14 417	55 025	36 886 *(8 592)*	-22 469	21 %	40 %
Molsheim-Obernai	14 572	36 730	24 328 *(569)*	-9 756	28 %	40 %
Mulhouse	24 114	139 583	34 674 *(13 910)*	-10 560	15 %	20 %
Saint-Louis	9 933	25 066	30 751 *(23 030)*	-20 818	28 %	55 %
Saverne	9 765	19 194	14 979 *(863)*	-5 215	34 %	44 %
Sélestat	6 853	22 954	14 516 *(1 315)*	-7 663	23 %	39 %
Strasbourg	65 590	212 117	31 274 *(5 007)*	34 316	24 %	13 %
Wissembourg	3 266	8 995	11 052 (6 747)	-7 786	27 %	55 %

Source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire

RÉPARTITION DES ACTIFS OCCUPÉS ET DES EMPLOIS DE L'EUROMÉTROPOLE

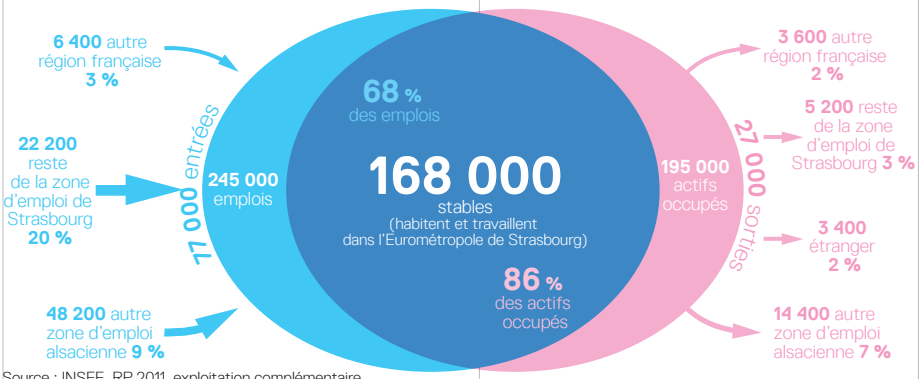

Source : INSEE, RP 2011, exploitation complémentaire

ACTIFS TRAVAILLANT DANS L'EUROMÉTROPOLE

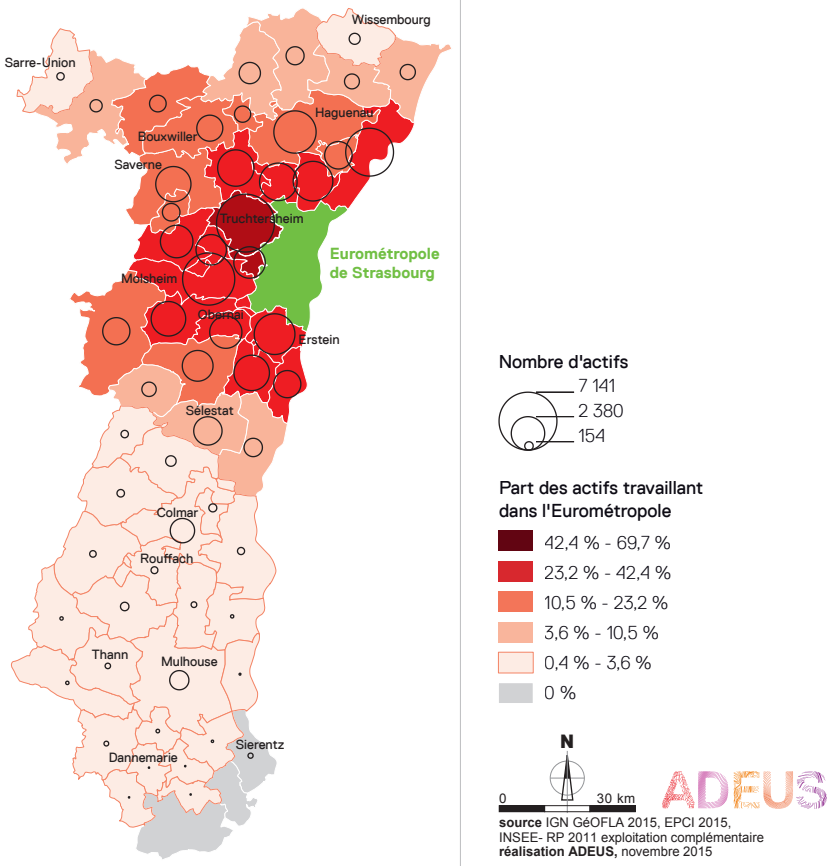

source IGN GéOFLA 2015, EPCI 2015, INSEE- RP 2011 exploitation complémentaire
réalisation ADEUS, novembre 2015

Que représentent les échanges d'établissements entre territoires ?

De quoi parle-t-on ?

Établissement : unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise.
Transfert : déplacement complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre.
Taux de mobilité : rapport entre le volume global des transferts (entrées + sorties + transferts internes) et le parc d'établissements.
Taux d'attractivité : rapport entre le solde des transferts (entrées-sorties) et le parc d'établissements.

Combien d'établissements sont-ils concernés ?

Près de 4 600 établissements alsaciens ont déménagé en 2014 (installations, départs ou déplacements internes), ce qui correspond à 4 % des établissements :

- 3 818 ont changé d'adresse au sein de la région ;
- 3 700 n'ont même pas changé de département (2 391 pour le Bas-Rhin) ;
- 390 ont quitté la région ;
- 381 sont venus s'y implanter.

La mobilité extrarégionale ne représente qu'une faible part de la mobilité globale des établissements, plus de 80 % des mouvements de relocalisation étant internes à la région. La moitié des transferts concerne la zone d'emploi de Strasbourg, dont le taux de mobilité est supérieur aux taux régionaux pour l'ensemble des secteurs d'activité (+1 point). Les activités les plus mobiles en Alsace relèvent des secteurs de l'information et de la communication, des services aux entreprises et aux particuliers ainsi que des activités pour la santé humaine.

L'Alsace enregistre donc en 2014 un solde légèrement déficitaire (-9). Mais si le solde des transferts reste en quasi-équilibre à l'échelle régionale, les situations sont assez contrastées à l'échelle des zones d'emploi, avec un solde de transferts négatif à Strasbourg (-92) et Mulhouse (-7) et positif dans le reste de l'Alsace.

TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS (HORS TRANFERTS INTERNES) PAR ZONE D'EMPLOI EN 2014

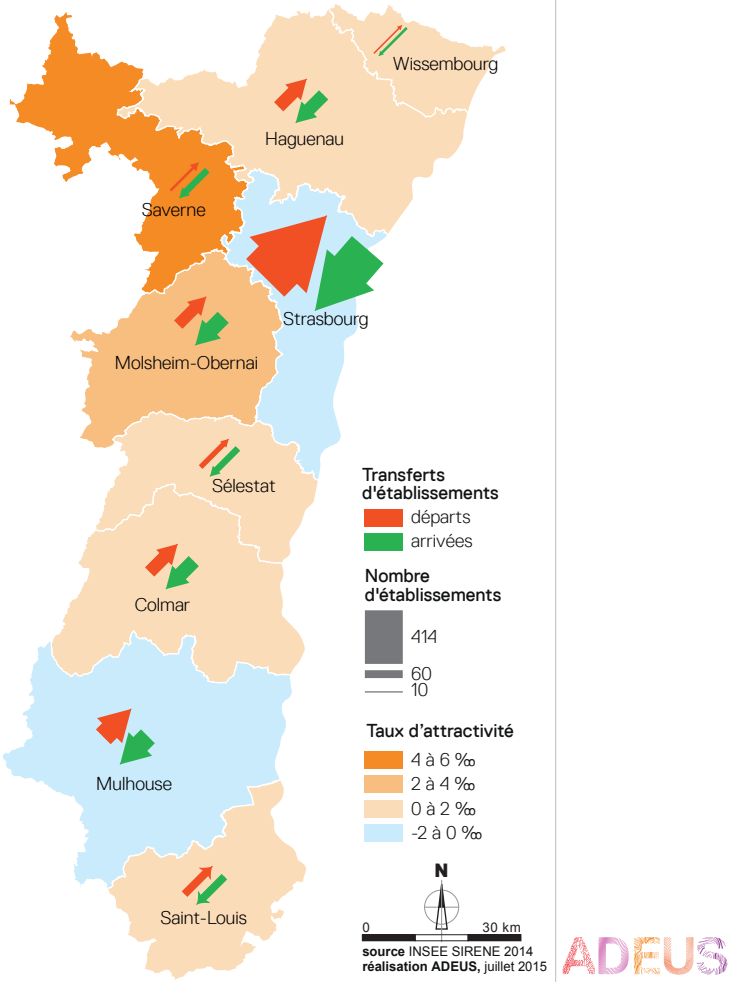

TRANSFERTS D'ÉTABLISSEMENTS PAR ZONE D'EMPLOI EN 2014

Zone d'emploi	Établissements		Transferts		Taux de mobilité	Taux d'attractivité
	Entrée	Sortie	Internes	Solde		
Haguenau	113	99	199	14	3,7 %	1,3 ‰
Molsheim-Obernai	119	94	191	25	4,9 %	3,0 ‰
Saverne	45	22	67	23	3,2 %	5,5 ‰
Sélestat	50	40	78	10	3,5 %	2,1 ‰
Strasbourg	322	414	1 476	-92	5,4 %	-2,3 ‰
Wissembourg	14	12	29	2	2,9 %	1,1 ‰
Colmar	107	96	302	11	4,0 %	0,9 ‰
Mulhouse	151	158	736	-7	4,4 %	-0,3 ‰
Saint-Louis	62	57	138	5	4,8 %	0,9 ‰
Alsace	381	390	3 818	-9	4,1 %	-0,1 ‰

Source : INSEE, SIRENE et démographie des entreprises et des établissements 2014

MOBILITÉ EXTRARÉGIONALE DES ÉTABLISSEMENTS : ORIGINE ET DESTINATION

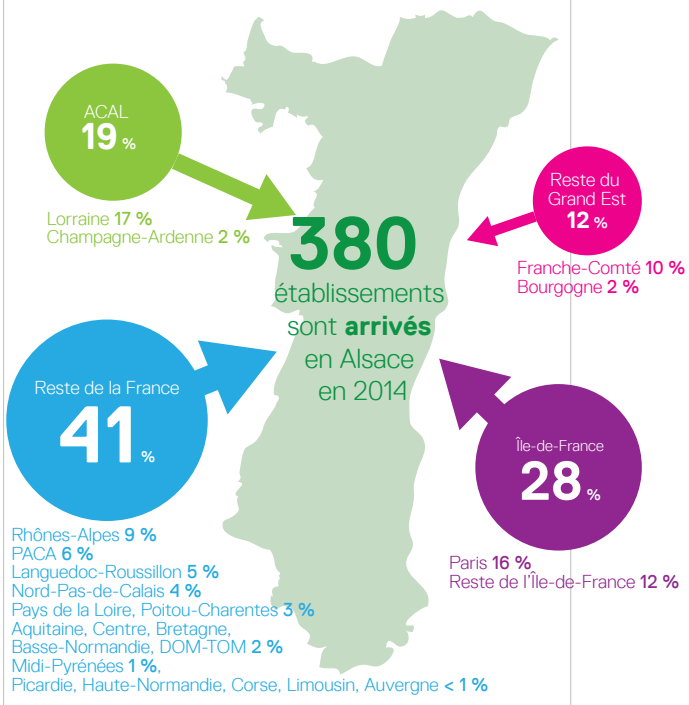

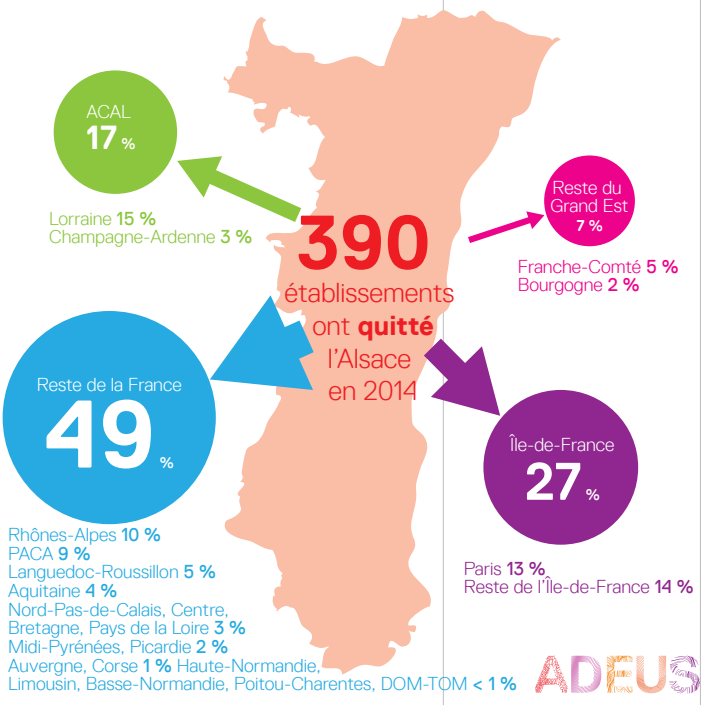

Source : INSEE, SIRENE 2014
Note de lecture : le pourcentage (arrondi) indiqué est celui de chaque région.

D'où viennent-ils et où vont-ils ?

70 % des établissements se sont déplacés au sein de la même zone d'emploi. 83 % sont restés en Alsace. 28 % des établissements arrivés en Alsace sont originaires d'Île-de-France (16 % de Paris) et 17 % de Lorraine. De même, les établissements installés en Alsace quittent la région pour l'Île-de-France à hauteur de 27 %, et de 15 % pour la Lorraine. La Champagne-Ardenne pèse peu dans ces mouvements d'entreprises (2 % des arrivées et 3 % des départs). A l'inverse, la Franche-Comté et Rhône-Alpes représentent 10 % des arrivées d'établissements en Alsace et respectivement 5 et 10 % des départs. La force centripète de la capitale mise à part, les transferts s'inscrivent dans un fonctionnement Grand Est.

Pourquoi et pour quoi se déplacer ?

Les TPE[1] (0 à 19 salariés) restent de loin les entreprises les plus mobiles. Deux éléments d'explication peuvent être avancés : la plus grande facilité pour un petit établissement de déménager et la taille des locaux en lien avec le cycle de vie de l'entreprise. Le déménagement peut alors se faire en direction de plus grands locaux en raison de besoins d'agrandissement, mais aussi de locaux plus petits afin de rationaliser l'espace.

Les autres grands critères de choix pour la localisation d'un établissement sont :

- la localisation géographique et l'attractivité générale d'une ville ;
- la fonctionnalité des locaux ;
- le montant du loyer et des charges locatives (dans les bureaux, 80 % des établissements sont locataires) ;
- l'accessibilité, notamment en transports en commun ;
- les possibilités de stationnement ;
- le niveau de services à proximité, notamment de restauration ;
- et plus généralement, l'insertion dans un lieu de vie.

La visibilité et l'image constituent des facteurs déterminants pour les grandes entreprises. Les transferts s'expliquent également par la volonté de certaines entreprises de regrouper leurs établissements sur un même site.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Les transferts concernent 4 % des établissements alsaciens.
- Ils sont principalement endogènes, à l'échelle régionale comme par zone d'emploi.
- Les très petites entités sont les plus mobiles : 85 % des établissements transférés sont non employeurs.
- Les transferts à destination ou en provenance de l'Alsace s'inscrivent dans un fonctionnement Grand Est (transferts de proximité).

1. Très petite entreprise.

Conclusion et enjeux

L'économie est un sujet complexe. Il n'y a pas un marché de l'économie, mais des marchés : marchés de biens, de services, du travail, des capitaux. Il n'y a pas une offre, ni une demande, mais des besoins et des offres.

Cette complexité est renforcée aujourd'hui par une situation inédite de transition et de mutation.

De nouveaux enjeux liés apparaissent, comme par exemple des enjeux de gouvernance renforcés par la création des grandes régions, des enjeux de cohésion sociale face à la précarisation de l'emploi et l'accroissement des inégalités, des enjeux économiques et transfrontaliers...

Les travaux à venir en matière d'économie auront pour objectif de poursuivre la connaissance du territoire alsacien et d'éclairer les dynamiques à l'œuvre dans ce contexte mouvant.

Pour aller plus loin

- *Les transferts d'établissements dans le Bas-rhin et la CUS en 2015*, Les Indicateurs de l'ADEUS n° 67, Avril 2014
- *Immobilier tertiaire de l'Eurométropole : les locaux de bureaux*, Les Notes de l'ADEUS n° 159, Mars 2015

L'ADEUS a initié en 2015 les plateformes techniques de partage en urbanisme (PTPU). Ces lieux d'échange, de partage et de débat entre l'ADEUS et ses partenaires techniques ont notamment traité de deux sujets économiques : les friches économiques et les zones d'activités. Ces plateformes ont permis d'échanger sur l'observation des friches, la réhabilitation (son intérêt, ses obstacles...), avec l'exemple de la Vallée de la Bruche) et les aides à la reconversion. Elles ont également permis d'évoquer les différentes démarches en cours en Alsace sur le foncier d'activités et les liens avec les documents de planification.

En 2015, au-delà de des éléments clés du fonctionnement territorial alsacien synthétisés dans cette note, l'ADEUS a organisé un séminaire international sur l'attractivité dont les actes sont en cours de parution. Ce séminaire a permis de revisiter le concept d'attractivité, qui considère habituellement qu'être attractif c'est capter la richesse plutôt que de la créer. Au-delà de l'attractivité exogène, l'attractivité repose aussi sur la capacité d'un territoire à optimiser ses ressources et à ancrer habitants et activités.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale**
Validation : **Yves Gendron, Directeur général adjoint**
Équipe projet : **Fabienne Vigneron** (chef de projet), **Diego Cortès, Mathilde Delahaye, Christel Estragnat, Stéphane Martin, Stéphanie Martin**
PTP 2015 - N° projet : **1.1.2.1**
Photo et mise en page : **Jean Isenmann,**
© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org